

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

Par arrêté communautaire en date du 24 septembre 2024, une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) de Pau-Béarn-Pyrénées est organisée sur le territoire de l'agglomération. L'enquête publique se déroulera pendant 33 jours consécutifs,

du lundi 28 octobre 2024 (9 h 00) au vendredi 29 novembre 2024 (12 h 00).

L'autorité responsable des projets est la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de plan local d'urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu dont le siège se situe à l'Hôtel de France - Place Royale - BP 547 - 64010 Pau Cedex.

Toute information relative à ce dossier pourra être demandée auprès de la Direction Urbanisme, Aménagement, Constructions Durables - service Urbanisme/planification - projet de RLPI (tél. : 05 59 80 74 81).

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Pau a désigné en qualité de commissaire enquêteur Madame Hélène Sarriguet et Monsieur Bernard Tourret en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, l'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera consultable :

- sur le site internet de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées : www.pau.fr
- sur le site registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/rlpi-pau-bearn-pyrenees>
- sur registre d'enquête papier et sur poste informatique dans chacun des 3 lieux d'enquête aux jours et horaires indiqués ci-dessous.

Il est à noter que les lieux d'enquête serviront de lieux de permanence de la commissaire enquêteur.

Lieux d'enquête	Adresse	Horaires d'ouverture des lieux d'enquête	Jours et horaires des permanences de la commissaire enquêteur
PAU Hôtel de Ville	Place Royale 64016 PAU CEDEX	Lundi : 9h00 - 17h00 Mardi : 10h30 - 17h00 Mercredi : 9h00 - 17h00 Jeudi : 9h00 - 17h00 Vendredi : 9h00 - 17h00	Lundi 28/10/2024 : 13h30-17h00 Jeudi 7/11/2024 : 13h30-17h00 Mardi 19/11/2024 : 13h30-17h00 Vendredi 29/11/2024 : 9h00-12h00
LESCAR Mairie	Allée du Bois d'Ariste, 64230 LESCAR	Lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 13h30 - 17h00	Jeudi 31/10/2024 : 13h30-17h00 Mardi 12/11/2024 : 13h30 à 17h00 Vendredi 22/11/2024 : 13h30-17h00
IDRON Mairie	4 avenue des Pyrénées 64320 IDRON	Lundi 13h30 à 17h00 Mardi au vendredi : 9h00 - 12h 00 13h30 à 17h00	Lundi 4/11/2024 : 13h30 à 17h00 Vendredi 15/11/2024 : 13h30-17h00 Mardi 26/11/2024 : 13h30-17h00

Le public pourra formuler ses observations et propositions soit :

- par courrier postal au siège de l'enquête à l'attention de Madame la commissaire enquêteur sur le projet de RLPI, à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de PAU - DUACD - Place Royale - 64016 PAU Cedex,

- sur un registre d'enquête papier mis à disposition dans chacun des 3 lieux d'enquête publique, mentionnés ci-dessus,

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/rlpi-pau-bearn-pyrenees>

- par courrier électronique à l'adresse suivante : rlpi-pau-bearn-pyrenees@mail.registre-numerique.fr

- auprès de la commissaire enquêteur lors de ses permanences mentionnées ci-dessus.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou dans le cadre des permanences sont consultables au siège de l'enquête (Hôtel de Ville de Pau). Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre numérique.

Il ne sera pas tenu compte des observations émises :

- Par d'autres voies que celles indiquées ci-dessus ;
- En dehors de la période d'enquête, allant du lundi 28 octobre 2024 (9h00) au vendredi 29 novembre 2024 (12h00).

Au terme de l'enquête publique, le projet de RLPI, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du conseil communautaire.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur seront consultables pendant un an :

- au format papier dans chacun des lieux d'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public habituels,
- au format papier à la Direction Urbanisme, Aménagement et Constructions durables (Bâtiment Les Allées, Le Piano, 6ème étage, 26 avenue des Lilas à Pau), aux jours et heures d'ouverture au public habituels,
- à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, aux jours et heures d'ouverture au public habituels,
- sur le site internet de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (<https://www.pau.fr>).

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, sans limitation de délai, en application de l'article L.311-1 du code des relations entre le public et l'administration.